

Mission R-Expert

TOKAI COBEX – Projet BAM

Séparation particulière – Objectifs de rejets atmosphériques

Jean-Charles CAILLON / R Office (+33 672 177 759 - jcc@r-office.fr)

R Office, "Haut de Rajasse" – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

[Tél : \(33\) 477 603 559](tel:+333477603559) – [Fax : \(33\) 477 603 536](tel:+333477603536) – [Email : contact@r-office.fr](mailto:contact@r-office.fr)

EURL au capital de 3000 € - SIRET 504 976 523 00010 - APE NAF 7490B – IBAN : FR76 1680 7003 6940 1213 3125 692 - BIC : CCBPFRPPGRE

TVA intracommunautaire : FR7150497652300010

Le présent document a pour objet de définir les contours des solutions à retenir dans le cadre du projet BAM sur les matériels de séparation particulaire avant rejet à l'atmosphère des effluents gazeux canalisés.

Qu'il s'agisse des circuits process, dégazages de trémies par exemple, assainissement centralisé, divers broyeurs par exemple, ou assainissement dédié, cassage des cylindres et annexes, la séparation particulaire ultime sera confiée à une séparation en voie sèche, soit par des filtres à cartouches soit par des filtres à manches.

Dans tous les cas, les concentrations d'entrée aux filtres de séparation particulaire seront à priori comprises entre 2 et 100 g/Nm³ d'air traité. Pour obtenir une bonne performance de rejet et de façon pérenne, les vitesses de filtration seront comprises entre 0,8 et 1,5 m/mn. La répartition granulométrique prévue des flux particulaires a pour caractéristiques un D50 aux environs de 15 µm, sans particule inférieure à 1 µm. Dans ces conditions et en fonction du choix des médias filtrants, les garanties de rejets atmosphériques pourront et devront être inférieurs à 5 mg/Nm³. Il est très probable, sans que cela ne soit contractuel, que ces rejets soient, au moins en début de vie des jeux de médias filtrants, de l'ordre de 2 mg/Nm³.